

## REGLEMENT INTERIEUR DE « L'ESPACE JEUNES » 10-15 ANS DE LA COMMUNE DU BONO



### LIEU D'ACCEUIL

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est situé à l'Espace Jeunes, derrière la Mairie rue Joseph Le Clanche, au Bono.

Il est déclaré auprès du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). La capacité d'accueil actuelle est de 12 jeunes.

Les activités proposées sont définies au regard d'un projet pédagogique découlant des intentions éducatives de la collectivité.

L'espace jeunes permet aux jeunes de classe de 6ème dès septembre et les CM2 à partir des vacances de printemps, de se retrouver lors de sorties ou d'activités libres pour partager et découvrir ensemble des activités diverses (sportives, culturelles, artistiques...)

Nous accueillons les jeunes pendant les vacances avec des tarifs et horaires variables et également le mercredi en période scolaire.

C'est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre les jeunes, les parents et les animateurs. Lors des activités libres proposées à l'espace jeunes, les jeunes peuvent jouer au baby-foot ou aux jeux vidéo, à des jeux de société, faire un foot ou une autre activité de leur choix.

L'animateur est disponible pour accompagner les jeunes dans la mise en place de projets, d'actions et d'activités collectives adaptées à leurs centres d'intérêt.



### FONCTIONNEMENT

La structure est ouverte :

- En période scolaire le mercredi de 14h à 17h.
- En période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, et en soirée de 18h30 à 22h00. (Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction du programme).

Pour chaque période de vacances scolaires (sauf Noël) et en période scolaire, un programme d'activités est proposé.

Il est disponible quinze jours avant le début de chaque période, dans les services, sur le site internet de la ville, sur le Facebook et l'Instagram « espacejeuneslebono ».



## ACCUEIL LIBRE

Le temps d'accueil libre de l'espace jeunes est un temps où les jeunes peuvent entrer et sortir de la structure quand ils le souhaitent sur les horaires d'ouverture. Lorsqu'un jeune entre dans les locaux de l'EJ, celui-ci est sous la responsabilité de l'animateur. Lorsqu'il en sort, il redevient sous la responsabilité de ses responsables légaux.

En entrant dans L'Espace Jeunes, les jeunes doivent :

- Signaler leur présence à l'équipe d'animation.
- Inscrire leur heure d'arrivée sur le cahier de présence.

En sortant de L'Espace Jeunes, les jeunes doivent :

- Indiquer leur heure de départ sur le cahier de présence.
- Prévenir l'équipe d'animation de leur sortie.



## MODALITES D'INSCRIPTION

Pour accéder aux réservations, il est nécessaire de s'inscrire auprès du service jeunesse en renseignant un dossier administratif spécifique accessible via le portail familles ;  
<https://inscriptionsfamilleslebono.portail-defi.net/>

Lors de l'inscription, **le dossier doit être complet** :

- La fiche de renseignements adultes
- La fiche sanitaire à jour
- L'attestation de quotient familial CAF ou MSA (ou à défaut l'avis d'imposition)
- Le Dossier ados
- Le présent règlement de fonctionnement signé

### Adhésion annuelle

Le temps d'accueil libre des mercredis étant gratuit, une cotisation est demandée aux jeunes à partir de la deuxième présence sur la structure.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé par délibération du Conseil Municipal.



## RESERVATIONS ET ANNULATIONS

**Réservations** : elles se font une semaine et demi avant la période de vacances via le portail familles et jusqu'à la veille de la réservation.

**Annulations** : elles se font jusqu'à la veille de la réservation.

En cas d'activité complète, une liste d'attente est mise en place via le portail famille.

En cas d'absence imprévisible (maladie), les parents doivent prévenir au plus tôt soit par téléphone soit par mail. Un certificat médical sera à fournir pour justifier l'absence. Dans le cas contraire, les services seront facturés.



## DROIT A L'IMAGE

Les enfants sont régulièrement photographiés ou filmés dans le cadre de l'accueil de loisirs. Ces photos ou vidéos peuvent être utilisées dans des documents de présentation de l'accueil de loisirs ou pour la promotion des activités (réseaux sociaux, diaporama, etc.).

Toute utilisation de ces formats fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès des représentants légaux dans le dossier d'inscription.

La prise de photos et de vidéos par les usagers de l'espace jeunes, et leur diffusion sur les réseaux sociaux sont formellement interdites. Seules les photos et vidéos prises par les animateurs dans le cadre précité, avec autorisation préalable des responsables légaux, sont possibles.



## RESPECT ET REGLES DE VIE

L'accès à la structure et aux activités est conditionné par la connaissance et le respect de ce document.

Le jeune s'engage à ;

- Participer à la remise en état des locaux : remettre en ordre l'espace jeunes, passer le balai, faire la vaisselle.
- Respecter les règles communes de vie collective et les consignes de sécurité données par l'animateur.
- Avoir un comportement respectueux, respecter le local et le matériel que la commune met à sa disposition.

Dans le cas de détérioration, le(s) responsable(s) devront réparer (si cela est possible) ce qui a été dégradé. Dans le cadre d'une détérioration volontaire, en plus de la réparation, une sanction pourra être prononcée. Les parents seront convoqués et devront rembourser la remise en état du matériel et des locaux.

- Tout objet personnel est sous la responsabilité du jeune.
- Les téléphones portables sont acceptés au sein de l'espace jeunes, néanmoins leur utilisation est proscrite lors des temps d'animation, de repas.
- LA CONSOMMATION D'ALCOOL, DE TABAC, OU DE SUBSTANCES ILLICITES est interdite au sein de l'espace jeunes, des sorties ou activités organisées.
- LES VIOLENCES VERBALES OU PHYSIQUES NE PEUVENT ETRE TOLEREES sous peine d'exclusion définitive.

Le(s) parent(s) s'engage à :

- Régler le paiement des sommes dues.
- Insuffler les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animateur.
- Accepter le présent règlement.

En cas de non-respect du règlement par un adhérent et/ou son/ses parent(s), des sanctions pourront être appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Je soussigné(e) (nom du(des) jeune(s)) : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) (nom du responsable légal) : \_\_\_\_\_

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace jeunes et en acceptons les termes.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du(des) jeune(s)

Signature du/des représentant(s) légal

**Référente espace jeunes**

Margaux LE LEC – 06 58 33 36 39

espacejeunes@lebono.fr

**Responsable service Enfance/Jeunesse**

Myriam LE PLAIRE-BRARD – 06 82 60 93 18

enfancejeunesse@lebono.fr

espacejeuneslebono

